



Acceptation des risques / renonciation à recours



Ci-après appelée « *Convention* »

La présente « *Convention* » est conclue dans le cadre de la manifestation sportive de course nature à obstacles dénommée « Trail à Obstacles Chevriard » ou « TOC ».

ENGAGEMENTS DU SIGNATAIRE

En considération de mon inscription et de ma participation à cette manifestation :

1. **Je m'engage à respecter strictement les règles de sécurité** et les obligations relatives à l'utilisation du site sur lequel se déroule la manifestation sportive dénommée « TOC », portées à la connaissance de tous les participants.
2. **J'atteste sur l'honneur ne pas avoir de contre-indication de santé relative à la pratique de la course nature à obstacles, tant en loisir qu'en compétition.**

Je renonce donc à tout recours contre l'organisateur; je décharge la commune de Chevry-Cossigny ainsi que les propriétaires des terrains, tous les commanditaires et partenaires, ainsi que leurs conseillers, dirigeants, employés, entraîneurs, directeurs, sous-traitants, mandataires ou représentants, publicitaires, bénévoles et toute autre personne participant aux activités à quelque titre que ce soit de toute obligation ou action relatives à ces blessures, même mortelles, que je pourrais subir sauf faute de l'Organisateur.

3. **Je participe à cette manifestation sportive dénommée « TOC » de mon plein gré et en toute connaissance de cause de tous les risques et dangers auxquels je m'expose compte tenu de l'activité à laquelle je participe.**

Je reconnais avoir pris connaissance de tous les risques que ce soit avant, pendant ou à l'issue de l'événement et ce sans limitation; ces risques incluent notamment les accidents et/ou la maladie (en cas de blessures, incapacité, invalidité et décès). Je renonce à recours contre tout autre participant pour tout accident lié à la pratique sportive. Je m'engage à ne pas dépasser mes propres limites physiques et à ne pas me mettre en situation de danger en ne respectant pas les consignes de l'organisateur ou en détournant ou contournant l'utilisation pour laquelle les obstacles sont conçus.

4. **Conformément à L321-4 du Code du Sport, l'organisation est tenue d'informer de l'intérêt de souscrire un contrat d'assurance de personnes couvrant les accidents corporels (frais médicaux, invalidité permanente totale ou partielle, décès) auxquels la pratique sportive de la course nature à obstacles m'expose auprès de l'Assureur de mon choix.**

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions particulières et générales de la couverture d'assurance dont je dispose ; Je renonce à toute action ou recours en cas de défaut de conseil ou d'insuffisance; si je ne m'assure pas, je comprends que j'assume financièrement en cas d'accident ou maladie tous les frais médicaux, les pertes de revenus en cas d'incapacité ou invalidité.

J'ai lu attentivement la présente « *Convention* », je la comprends entièrement et je la signe librement et volontairement ;

Fait à Chevry-Cossigny,

le

Nom, prénom du participant :

Signature du participant (précédée de la mention manuscrite « Lu et approuvé ») :

Autorisation « Parentale » :

J'autorise l'enfant mineur mentionné ci-dessous à participer à la course « TOC » du 21 mai 2017. :

Nom, prénom du participant :

Nom, prénom de la (du) signataire :

Agissant en qualité de (Rayer la mention inutile): Mère ; Père, Tuteur, Autre : préciser.....

Fait à Chevry-Cossigny,

le

Signature de la personne donnant l'autorisation (précédée de la mention manuscrite « Lu et approuvé ») :